



changement de compte bancaire pour échapper aux créanciers

Par gagou, le 31/03/2010 à 22:34

bonjour, mon ex habite toujours notre maison pour laquelle il doit payer le crédit en compensation du loyer, mais depuis octobre il a changé de compte bancaire et ne fait plus virer ses salaires afin d'alimenter son ancien compte, en décembre il a déposé un dossier de surendettement à la banque de france afin de geler les créances jusque la vente de la maison mais doit poursuivre le paiement du crédit immo. aujourd'hui j'ai reçu (en tant que caution sur ce crédit de la maison) une mise en demeure de payer 49000€ car monsieur n'honore plus ses créances. Il se fait payer ses salaires par chèque qu'il encaisse sur un autre compte et vit comme si de rien été mais moi je suis dans la M..... avec notre petite fille de 5 ans. je paye actuellement un crédit immo pour la maison de 250€ + mon loyer de mon nouvel appart de 500€; j'ai un salaire moyen de 1200€ comment voulez vous que je m'en sorte alors que lui touche 1700€ et ne me paie même plus la pension alimentaire!! Il s'est volontairement mis dans le rouge pour m'enfoncer...

en juillet 2009, il a signé un protocole d'accord devant le tribunal où il était stipulé entre autre que si en temps que caution j'étais amenée à payer il serait redevable envers moi de l'intégralité de toutes les sommes et les intérêts payés en tant que caution.

si je rembourse ces 49000€ que la banque me réclame, est ce qu'il me remboursera (par l'intermédiaire du notaire lors de la vente du bien) à hauteur de cette valeur ou seulement la moitié car sur l'acte de vente il est précisé que nous sommes propriétaires 50/50.

le crédit immobilier est uniquement à son nom, je n'apparait que comme caution solidaire.
merci pour vos réponses